



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°67-21-07-21

Objet : Recherche de financement, dotation numérique des écoles et amélioration des conditions de travail des élèves.

Monsieur le Maire expose les éléments de contexte suivants :

Etat des lieux :

La municipalité désire améliorer les conditions de travail des élèves bigugliais. Le premier volet concerne l'aspect numérique de l'apprentissage de nos élèves.

A l'heure où les technologies de l'information sont prépondérantes dans notre société civile, l'apprentissage des technologies de l'information est indispensable pour le futur de nos élèves.

A ce titre, afin de leur faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information, la commune souhaite doter les trois écoles de la Ville de 210 tablettes numériques tactiles. Elle souhaite également doter l'école Simone Peretti et le RASED Toussaint Massoni d'un tableau numérique tactile.

Ces achats seront complétés par du matériel informatique divers (ordinateurs portables, webcam, station de travail HP, écrans) afin de compléter la dotation des écoles et de renouveler un matériel parfois obsolète.

La décomposition de la dépenses subventionnable hors taxes apparaît ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20210802-67-21-07-21-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021
--

Désignation	Montant Total H. T.
Tablettes Numériques Tactiles	41.283,90 €
Tableau Numérique S. Peretti	4.580,00 €
Tableau Multitouch RASED T. Massoni	2.279,00 €
Matériel informatique S. Peretti	7.000,46 €
Matériel informatique V. D'Istria	6.704,65 €
Matériel informatique T. Massoni	7.027,64 €
Rideaux occultants	11.003,33 €
TOTAL	79.878,98 €

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Dotation Quinquennale Ecole 50% : 39.939,49 €
- DETR Etat (Axe 8) 30% : 23.963,69 €
- Part communale 20% : 15.975,80 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de dotation numérique et améliorations des conditions de travail des élèves d'un montant de 79.878,98 € ;
- **DE SOLLICITER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **DE RÉALISER** ce projet avant la fin de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la procédure pour mener à bien le projet ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20210802-67-21-07-21-DE
 Date de télétransmission : 02/08/2021
 Date de réception préfecture : 02/08/2021